

Produit

**FLUXO P139**

Version 1

Date

**31/03/2017**

Page

**1/6****SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE****1.1 Identificateur de Produit**

Nom Commercial : FLUXO P139

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation : Pénétrant Coloré - Sensibilité 2 - pour contrôle par ressuage

Restriction d'Emploi : Aucun(e) à notre connaissance

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité**

SOFRANEL Tél : +33 (0)1 39 13 82 36

59 Rue Parmentier Fax : +33 (0)1 39 13 19 42

78500 Sartrouville e-mail : infosof@sofranel.com www.sofranel.com

**1.4 Numéro d'appel d'Urgence**

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33(0)1.45.42.59.59

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la Substance ou du Mélange**

Toxicité par Aspiration – Catégorie 1

Irritation Cutanée – Catégorie 2

Irritation Oculaire - Catégorie 2

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'Étiquetage****Pictogrammes de Danger****Mention d'Avertissement**

DANGER

**Mentions de Danger**

H304 - peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseil de Prudence**

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un Centre anti poison ou un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P331 - NE PAS faire vomir.

P501 Eliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3 Autres Dangers**

Produit **FLUXO P139**

Version 1

Date **31/03/2017**

Page **2/6**

L'information nécessaire est contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité.

## SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Non Applicable

### 3.2 Mélanges

| Composants                               | N° CAS N° CE                                | Classification (1272/2008)                               | Concentration (%) |
|--|---|--|-------------------|
| Distillats légers (pétrole) hydrotraités | 64742-47-8<br>265-149-8<br>01-2119456620-43 | Asp. Tox. 1 (H304)<br>EUH066                             | > 50              |
| Alcool éthoxylé propoxylé                | 120313-48-6                                 | Skin Corr Cat 2 (H315)<br>Aquatic Acute 1 (H400)<br>H412 | 10 - 20%          |
| Alcool éthoxylé                          | 68131-40-8                                  | Skin Corr Cat 2 (H315)<br>Eye Dam Cat 1 (H318)           | < 10 %            |

Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées ci-dessus.

**Distillats légers (pétrole) hydrotraités : Note H :** la classification et l'étiquette mentionnées pour cette substance s'appliquent uniquement à la ou aux propriété(s) dangereuse(s) indiquée(s) par la ou les phrase(s) de risque en liaison avec la ou les catégorie(s) de danger mentionnée(s). Les exigences de l'article 6 de la présente directive visant les fabricants, les distributeurs et importateurs de cette substance, s'appliquent à tous les autres aspects de la classification et de l'étiquetage. L'étiquette définitive devra se conformer aux exigences énoncées à la section 7 de l'annexe VI de la présente directive.

La présente note s'applique à certaines substances dérivées du charbon et du pétrole ainsi qu'à certaines entrées de groupes de substances, figurant à l'annexe I.

**Distillats légers (pétrole) hydrotraités : Note P :** Teneur en benzène < 1 ppm (CAS : 71-43-2) => La classification cancérogène n'est pas appliquée car la teneur en poids est inférieure à 0.1 %

## SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Conseil général : Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin  
 En cas d'ingestion : NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT - se rincer la bouche à l'eau  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin  
 En cas de projection dans les yeux : Doucher immédiatement et abondamment à l'eau  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin  
 En cas de contact avec la peau : Laver soigneusement l'épiderme au savon doux et à l'eau.  
 Enlever les vêtements contaminés.  
 En cas d'inhalation : Amener à l'air libre - Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes : Peut provoquer somnolence et vertiges  
 Risques : Effets Irritants

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'Extinction

Produit **FLUXO P139**

Version 1

Date **31/03/2017**

Page **3/6**

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, CO<sub>2</sub>, Poudre sèche

Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau

**5.2 Dangers Particuliers résultant de la substance ou du mélange**

: Peut dégager des gaz toxiques en cas d'incendie (CO<sub>2</sub> – Monoxyde de Carbone)

**5.3 Conseils aux pompiers**

: en cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

**SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

**6.1 Précautions Individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

: Porter un équipement de protection individuelle

**6.2 Précautions pour la protection de l'Environnement**

: Eviter la pollution des eaux et du sol – ne pas déverser

**6.3 Méthodes et Matériel de confinement et de nettoyage**

: Endiguer les fuites et récupérer à l'aide d'un absorbant inerte (sable, terre ....)  
Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

**6.4 Référence à d'autres sections**

: Se reporter au chapitre 8 et 13

**SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Avant de manipuler, le personnel à risque sera averti des risques présentés par ce produit, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident

Assurer une ventilation suffisante en cas de risques de formation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols  
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection. Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit - Conserver dans les emballages d'origine

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker loin des sources de chaleur. N'utiliser que des récipients résistants aux hydrocarbures.

Conserver les récipients fermés en dehors de leur utilisation - Conserver dans un endroit frais et bien ventilé

**7.3 Utilisations finales particulières**

: Pénétrant Coloré - Sensibilité 2 - pour contrôle par ressuage

**SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de Contrôle**

| Composants                               | CAS n°     |  |
|--|------------|--|
| Distillats légers (pétrole) hydrotraités | 64742-47-8 | VME = 1000 mg/m <sup>3</sup><br>VLE = 1500 mg/m <sup>3</sup> |

**8.2 Contrôles de l'Exposition**

Produit **FLUXO P139** Version 1 Date **31/03/2017** Page **4/6**

- Mesures Techniques : Prévoir une ventilation d'évacuation  
S'assurer de la proximité d'une douche oculaire à côté du poste de travail  
Ne pas inhaler les gaz et les vapeurs. Eviter tout contact avec les yeux ou la peau
- Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié si des niveaux d'exposition sont supérieurs aux valeurs limites - Filtre pour vapeur organique (type A)
- Protection des mains : Porter des gants imperméables résistants aux hydrocarbures - Gants en nitrile
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection
- Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés résistants aux produits chimiques
- Conseils Généraux : Ne pas déverser, éviter la pénétration dans le sous-sol

## SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide
- Aspect : limpide rouge intense
- Odeur : caractéristique
- Point éclair : 82°C minimum (ISO 2719)
- Densité : 855 kg/m<sup>3</sup> (20°C)
- Viscosité : environ 3mm<sup>2</sup>/s (40°C)
- Point d'ébullition : > 200°C (EN ISO 3405)
- Température d'auto-inflammation : > 230°C (ASTM E659)
- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Limites d'inflammabilité dans l'air : limite inférieure : 0.5% limite supérieure : 6%
- Solubilité dans l'eau : non miscible

### 9.2 Autres informations

## SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1 Réactivité

: Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation

### 10.2 Stabilité Chimique

: Stable dans des conditions normales d'utilisation

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

### 10.4 Conditions à éviter

: Tenir à l'abri des sources chaudes, de flammes, et sources d'inflammation

### 10.5 Matières incompatibles

: Ne pas exposer aux agents fortement oxydants, aux acides forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

: Pas de décomposition dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| Composants | DL50 Oral | DL50 Dermal | CL50 Inhalation |
|------------|-----------|-------------|-----------------|
|------------|-----------|-------------|-----------------|

Produit **FLUXO P139** Version 1 Date **31/03/2017** Page **5/6**

|  |                    |                      |                                |
|--|--------------------|----------------------|--------------------------------|
| Distillats légers (pétrole) hydrotraités | > 5000 mg/kg (rat) | > 5000 mg/kg (lapin) | > 5000 mg/m <sup>3</sup> (rat) |
|--|--------------------|----------------------|--------------------------------|

- Inhalation : De fortes concentrations de vapeurs peuvent être irritantes pour les voies respiratoires  
Peau : Un contact fréquent ou prolongé avec la peau peut dessécher la peau et provoquer des irritations.  
Yeux : Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

## SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

| Composants                               | EL50 (48h) daphnie | LL50 (96h) poisson |
|--|--------------------|--------------------|
| Distillats légers (pétrole) hydrotraités | > 1000 mg/L        | > 1000 mg/L        |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

: Données non disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Peu probable

### 12.4 Mobilité dans le sol

: Données non disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

: Ce produit ne contient pas de substances PBT ou VPVB

### 12.6 Autres effets néfastes

## SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de Traitement des Déchets

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel

La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé

Les emballages souillés ne sont pas repris, ils doivent être remis à un ramasseur agréé

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

Marchandise NON DANGEREUSE

### 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies

Marchandise NON DANGEREUSE

### 14.3 Classe(s) de danger pour le Transport

Marchandise NON DANGEREUSE

### 14.4 Groupe d'Emballage

Marchandise NON DANGEREUSE

### 14.5 Dangers pour l'Environnement

Non

### 14.6 Précautions Particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

## SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit **FLUXO P139**

Version 1

Date **31/03/2017**

Page **6/6**

## **15.1 Réglementations / Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Liste de substances extrêmement préoccupantes :

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement CE n° 1907/2006 - Article 57)

Maladies professionnelles :

Tableau 84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

## **15.2 Evaluation de la Sécurité chimique**

: Données non disponibles

## **SECTION 16 - AUTRES DONNEES**

*La réglementation européenne impose que toutes les phrases H citées au paragraphe 3 (informations sur les composants) apparaissent dans ce paragraphe. En fonction de leur concentration dans le produit final, ces phrases n'apparaissent pas sur l'étiquette. C'est pourquoi des phrases ou sigles apparaissant dans ce paragraphe peuvent ne pas apparaître sur l'étiquette.*

### **Phrases de Risques dont il est question section 2 et 3**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Type d'utilisation**

: Se reporter à la Fiche Technique Consommable

*Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus, lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*